**L’ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE**

**Quels sont les fondements juridiques et organisationnels des dispositifs d'accompagnement personnalisé (AP) ?**

***Article D. 333-2 du Code de l'éducation (extrait) :***

*« ... Des dispositifs d'accompagnement personnalisé sont mis en place pour tous les élèves selon leurs besoins dans les classes de seconde, première et terminale préparant aux baccalauréats général, technologique et professionnel. Ils comprennent des activités de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise progressive par l'élève de son parcours de formation et d'orientation. Ils prennent notamment la forme de travaux interdisciplinaires. »*

***Arrêté du 10 février 2009, relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel :***

*Article 4 : les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels. Il peut s'agir de soutien, d'aide individualisée, de tutorat, de modules de consolidation ou de tout autre mode de prise en charge pédagogique.
Les heures attribuées à chaque division pour la mise en œuvre de ces dispositifs peuvent être cumulées pour élaborer, dans le cadre du projet de l'établissement, des actions communes à plusieurs divisions.*

***Circulaire n° 2009-028 du 18 -2- 2009 relative à la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle à la rentrée 2009 - BO n°2 du 19 février 2009***

*« Les horaires réglementaires sont, en moyenne, de 34,5 heures pour les spécialités rattachées à la grille 1 et de 33,5 heures pour les spécialités rattachées à la grille 2, ces horaires incluant l'accompagnement personnalisé. Ces horaires élèves sont établis pour le cycle de trois ans. »*

***Circulaire n° 2009-068 du 20 mai 2009 - relative à la préparation de la rentrée 2009 - BO n°21 du 21 mai 2009 :***

*« .....L'accompagnement personnalisé figure au même titre et au même rang que les enseignements obligatoires. Il sera mobilisé au profit des élèves rencontrant des difficultés, et aussi de ceux qui souhaitent profiter des passerelles qui existent entre les spécialités au sein de la voie professionnelle ou entre cette dernière et les voies générales et technologique, ou encore de ceux qui ont un projet de poursuite d'études supérieures....»*

***Circulaire n° 2010-38 du 16 mars 2010 - relative à la préparation de la rentrée 2010 - BO n°2 du 18 mars 2010 :***

*« ... En ce qui concerne les dispositifs d'accompagnement personnalisé en baccalauréat professionnel, il convient de s'assurer que les heures prévues sont bien attribuées, de continuer la mobilisation des inspecteurs, des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques ainsi que la production de ressources. Ces dernières, ainsi qu'un guide questions-réponses, seront rendues accessibles, au niveau national, sur le site Éduscol ».*

**Une réponse diversifiée aux besoins des élèves**

L'accompagnement personnalisé est intégré à l'horaire des élèves. Il se déroule sur **72 heures annuelles**, soit 2 heures par semaine en moyenne. C'est un temps d'enseignement distinct des heures de cours traditionnelles. Cette enveloppe annuelle peut être modulée en fonction du choix des équipes pédagogiques.

Les **équipes pédagogiques proposent** ses modalités d'organisation au **conseil pédagogique**, puis le chef d'établissement les soumet à l'approbation du conseil d'administration.

Il inclut plusieurs activités :

* un **soutien** aux élèves qui rencontrent des difficultés ;
* un **approfondissement** des connaissances ou une autre approche des disciplines étudiées ;
* une **aide à l'orientation**, qui s'appuie sur le parcours de découverte des métiers et des formations.

Dans tous les cas, l'accompagnement permet un travail sur les méthodes disciplinaires et interdisciplinaires.

**L'accompagnement personnalisé à chaque niveau**

**En classe de seconde**, l'accompagnement personnalisé est en place depuis la rentrée 2010. Il aide les élèves à s'adapter aux exigences du lycée, à acquérir des méthodes de travail et à construire leur projet d'orientation.

**En classe de première**, dès la rentrée 2011, l'accompagnement personnalisé favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation. Il prépare les élèves à commencer à se projeter après le baccalauréat.

**En classe terminale**, à partir de la rentrée 2012, les activités portent en priorité sur les enseignements spécifiques de chaque série, pour aider les élèves à se préparer aux méthodes de l'enseignement supérieur. Les élèves sont ainsi en mesure de finaliser leurs choix d'orientation.

**Une marge d'initiative pour les équipes pédagogiques**

Les modalités d'organisation de cet accompagnement sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques, de manière à leur permettre de répondre aux besoins des élèves de manière étroite et avec la souplesse nécessaire. Les enseignants de toutes les disciplines ont vocation à participer à ce dispositif.

Les **équipes pédagogiques proposent** les modalités d'organisation de l'accompagnement au **conseil pédagogique**, puis le chef d'établissement les soumet à l'approbation du conseil d'administration.

Au sein de l'établissement, l'accompagnement est construit e**n articulation avec le tutorat, les stages de remise à niveau et les stages passerelles**, afin de favoriser une personnalisation du parcours de chaque élève.

Pour former les enseignants à la gestion pédagogique de ce dispositif, des actions de formation continue sont en cours dans les académies. Par ailleurs, de nombreuses académies ont mis en ligne des [ressources](http://eduscol.education.fr/cid50378/ressources-pour-accompagnement-personnalise-lycee.html), exemples d'organisation et d'activités possibles dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

## Exemples d'organisation

Dans tous les cas, l'accompagnement personnalisé doit être conduit en cohérence avec le tutorat, les stages de remise à niveau et les stages passerelles.

## Evaluation des besoins des élèves

Il revient à l'équipe pédagogique d'élaborer le projet d'accompagnement personnalisé en fonction des besoins spécifiques des élèves. Dans cette mesure, la mise en place de l'accompagnement personnalisé repose sur un diagnostic préalable qui permet de préciser et d'orienter la nature des activités avec les élèves.

## Apprendre à travailler

L'accompagnement personnalisé doit permettre aux élèves de développer leurs compétences de base et de renforcer leurs méthodes transversales. A ce titre, il peut privilégier un travail sur la prise de notes, l'organisation du travail personnel, la recherche documentaire, la gestion du temps, etc.

## Projets de l'élève et orientation

Dans le cadre de la mise en œuvre du parcours avenir, l'accompagnement personnalisé constitue un temps privilégié pour conduire les élèves à construire un parcours de formation réfléchi prenant appui sur l'orientation active, la préparation à l'enseignement supérieur et la découverte des métiers. Dans le cycle terminal, cette aide à l'orientation doit s'articuler avec l'entretien personnalisé d'orientation conduit par le professeur principal, en lien avec le COP.

## Démarches pluridisciplinaires

L'accompagnement personnalisé offre l'opportunité aux équipes éducatives d'instaurer des situations pédagogiques pluridisciplinaires, notamment dans le cadre de projets individuels ou collectifs.

[Questions-réponses](Fiche%20Rep%C3%A8re%20MELEC%20AP%20questions-reponses%2028avril2016.docx)